



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE : 5 mars 2015

HEURE : 20h30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Veerle Beljaars et Nathalie Bédard et messieurs les conseillers Kenneth Hill, Winston Bresee et John Hawley.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Louis Dandenault.

Monsieur le conseiller Serge Poirier est absent.

Me Jean-François D'Amour, directeur général et greffier est présent à la séance.

Il y avait 1 personne dans l'assistance.

2015-03-133

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 20h30.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-134

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Kenneth Hill
Appuyé par Veerle Beljaars
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le point affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Questions**
- 5. ADMINISTRATION**
- 6. RÈGLEMENTS**

7. TRÉSORERIE
8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
9. TRAVAUX PUBLICS
10. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 10.1 Adjudication du contrat pour la rénovation majeure et l'agrandissement de l'hôtel de ville de Sutton
11. GREFFE
12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
13. CULTURE
14. SÉCURITÉ INCENDIE
15. AFFAIRES NOUVELLES
16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT
17. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2015-03-135

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉNOVATION MAJEURE ET L'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour la rénovation majeure et l'agrandissement de l'hôtel de ville de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été reçues le 9 septembre 2014 avant 11h00 et ont fait l'objet de l'ouverture publique après 11h05, soit :

	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION (EXCLUANT LES TAXES)
1	Athena Construction inc.	3 109 500 \$
2	Drumco entrepreneur général	3 603 723 \$
3	Construction Turco inc.	3 662 500 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation de la rénovation majeure et l'agrandissement de l'hôtel de ville de Sutton est Athena Construction inc. pour un montant de 3 109 500 \$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le 18 décembre 2014, Athena Construction inc. a

fait parvenir au directeur général et greffier de la Ville une lettre afin de prolonger le délai de validité de leur soumission jusqu'au 6 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 16 juin 2014 le règlement numéro 244 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 3 950 000 \$ et un emprunt de 3 950 000 \$ pour la rénovation de l'hôtel de ville » et que ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 30 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE le 25 février 2015, la Ville a reçu la confirmation du versement d'une subvention représentant 65% du montant total des travaux à être exécutés, et ce, dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier ;

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Nathalie Bédard

IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour la rénovation majeure et l'agrandissement de l'hôtel de ville de Sutton, au plus bas soumissionnaire conforme soit Athena Construction inc. pour un montant de 3 109 500 \$, excluant les taxes, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres, soient : le cahier des charges administratives générales de la Ville de Sutton, le devis descriptif en architecture et en ingénierie, les plans et devis en architecture et en ingénierie et les addendas.

Adoptée à l'unanimité

2015-03-136

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Kenneth Hill

Appuyé par Veerle Beljaars

IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20h33.

Adoptée à l'unanimité

Louis Dandenault
Maire

Me Jean-François D'Amour, OMA
Directeur général et greffier

La signature du procès-verbal a pour effet de confirmer l'ensemble des résolutions qui y sont contenues.